

Charte environnementale

Les entreprises doivent se mobiliser pour minimiser leur impact environnemental. Convaincue du bien-fondé économique d'une telle démarche, In Situ Environnement veut prouver par son expérience qu'une attitude écologiquement responsable est compatible avec la croissance saine d'une entreprise. Pour cette raison, nous avons rédigé une charte environnementale que nous nous engageons à respecter au quotidien.

Respecter l'environnement : La charte entend démontrer qu'en respectant son environnement, l'entreprise optimise son avenir financier à long terme, améliore l'image de l'entreprise et réunit l'ensemble de ses employés, clients et fournisseurs autour d'un projet ambitieux.

Cette charte n'est qu'un début et sera amenée à évoluer chaque année.

ARTICLE 1 - Electricité, éclairage :

- Une part croissante de l'énergie électrique utilisée en particulier pour l'alimentation des serveurs d'hébergement est issue de sources d'énergie renouvelable.
- L'éclairage de l'ensemble de nos bureaux et salles informatiques est progressivement remplacé par des lampes basse consommation.
- Nos bureaux ne sont pas éclairés la nuit et le weekend. Les pièces qui ne sont pas occupées durant les heures de travail sont éteintes.
- Les ordinateurs de bureau sont mis en veille prolongée en fin de journée. De la même manière, les écrans sont éteints chaque soir au lieu d'être simplement mis en veille.

ARTICLE 2 : Papier :

- Toute la correspondance interne se fait exclusivement par courrier électronique. La correspondance externe ne recourt au courrier traditionnel ou au fax qu'en cas d'absolue nécessité.
- L'archivage se fait systématiquement et exclusivement de manière électronique et sans impression.
- Nos clients sont incités à adopter un paiement électronique avec une facture reçue par courrier électronique au format PDF.

ARTICLE 3 : Tri et Recyclage :

- Dans chaque bureau se trouve une poubelle et une corbeille à papier destinée au recyclage.
- Aucun objet ou composant électrique ou électronique n'est jeté à la poubelle, quel que soit son poids ou sa taille : il est récupéré.
- L'utilisation de batteries rechargeables remplace progressivement l'utilisation de piles pour tous nos équipements électroniques.
- Les cartouches de toner des imprimantes sont acheminées à une entreprise spécialisée dans le recyclage de ces éléments.

ARTICLE 4 : Déplacements :

- Pour les déplacements professionnels, les transports en commun sont privilégiés.
- Les véhicules éligibles au bonus écologique et équipés de systèmes « stop and start » seront privilégiés dans le processus d'achat ou de location.

ARTICLE 5 : Serveurs d'hébergement :

- Nous privilégions les serveurs possédant les technologies « low voltage » moins gourmands en énergie (consommation électrique et chaleur dissipée).
- Nos premiers critères de choix sont la qualité et la puissance, et immédiatement après la consommation énergétique. L'objectif à court terme est de travailler majoritairement avec des prestataires ou fabricants utilisant des technologies moins gourmandes en énergie.

ARTICLE 6 : Politique d'Achat :

- In Situ Environnement s'engage à responsabiliser ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants sur l'intérêt de travailler avec des entreprises faisant le maximum pour l'environnement.

ARTICLE 7 : Politique de Vente : PED2

- In Situ Environnement s'engage à responsabiliser ses clients, prospects sur l'environnement en proposant systématiquement une Prime Engagement pour le Développement Durable (PED²) dans ces offres de missions

Thierry PERLANT
PDG IN SITU ENVIRONNEMENT SAS

